

## REGLEMENT DU TRIATHLON COURTE DISTANCE

- 1) Le règlement en vigueur pour l'épreuve est celui de la FFTRI.
- 2) Les différentes catégories récompensées sont les suivantes :
  - Hommes
  - Femmes
  - Vétérans dans les deux sexes
- 3) Il est impératif de respecter le code de la route.
- 4) Il est interdit de recevoir une aide extérieure et donc tout véhicule suiveur est interdit, sont de même interdits les accompagnateurs cyclistes et pédestres sous peine de disqualification.
- 5) Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer des sanctions ou déléguer un pouvoir à un commissaire d'organisation.
- 6) Les arbitres officiels sont vêtus d'une tenue.
- 7) Interdiction de doubler un autre concurrent pour tous les croisements et passage des ponts.
- 8) Pas de remboursement des droits d'inscription en cas de défection du triathlète.
- 9) Le nombre de participants est limité à 400.
- 10) Casque cycliste et bonnet de bain sont obligatoires ainsi que le dossard et la plaque de vélo.  
Dans le parc à vélo l'accrochage du vélo se fait par la selle sur les barrières.
- 11) Le départ se fera à 8 heures 30.
- 12) HEURES LIMITEES DE SORTIE DU PARC A VELO OU HORAIRES DISQUALIFICATIFS
  - Pour le vélo à la fin de la natation : 9 H 30
  - Pour la course à pied à la fin du parcours vélo : 11 H 40
  - Pour la fin de la course à pied : 12 H 25Tout concurrent arrivant après ces horaires sera disqualifié.
- 13) Le concurrent qui désire abandonner ou qui est disqualifié est tenu de porter son dossard à un arbitre ou au poste d'organisation le plus proche.
- 14) Présence obligatoire au briefing du 14 Août 2011 à 17 h au podium d'animation au Plan d'Eau d'Embrun.
- 15) En cas de suppression de l'épreuve, réduction de 50% sur les droits d'inscription à l'épreuve courte distance 2012.
- 16) Mise en place des vélos dans le parc à vélo le 14 Août 2011 de 13 h 30 à 18 h. aucune dérogation pour une mise en place des vélos en dehors de ces heures. Les vélos seront suspendus par la selle sur les barrières.
- 17) Une fois le quota précisé dans l'article 9 atteint, les dossiers de demande d'inscription seront refusés et les droits remboursés.
- 18) Composition des ravitaillements :
  - Eau minérale, produit énergétique, Boisson gazeuse, oranges, citrons, bananes, pommes, barres énergétiques, gâteau de riz, thé chaud à la sortie de la natation, sucre, pain d'épice, raisins secs, abricots secs.
- 19) Postes de ravitaillement :
  - a) Natation  
Départ et arrivée , parc à vélo
  - b) Vélo  
Parc à vélo, départ, arrivée, le Villars, Savines,
  - c) Pédestre  
Parc à vélo, départ, arrivée, demi-tour digue.  
Le poste d'épongeage sera situé sur la digue.

## 20) Distances

Natation	1,5 kilomètres
Vélo	43,5 kilomètres
Course à pied	10 kilomètres

- 21) Il est possible qu'un contrôle anti-dopage soit réalisé après l'arrivée selon les règles prévues par la FFTRI.
- 22) Les triathlètes seront tenus de porter les dossards (ventraux et dorsaux) sans qu'aucune partie de ces derniers soit cachée ou enlevée. Il en sera de même pour les bonnets de bains et les plaques vélo. Ces trois éléments sont fournis par l'organisation.
- 23) Tous les concurrents seront obligatoirement licenciés dans leur pays d'origine ou prendre un pass compétition journée d'un montant de 60€. Ils devront alors fournir un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition.
- 24) Les déplacements des concurrents dans le parc à vélo se feront uniquement à pied.
- 25) Une ligne tracée à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l'arrivée vélo indiqueront les endroits où le concurrent devra respecter l'obligation prévue dans l'article précédent.
- 26) Sanctions  
Barème des Sanctions  
Voir le cahier des charges de la FFTRI
- 27) Le prix de l'inscription est de 50 euros.
- 28) La date limite d'inscription est fixée au 15 juin 2011. Toutefois dès que le nombre d'inscrits atteindra 400 les inscriptions seront arrêtées sans préavis. Après cette date, le cachet de la poste faisant foi, les inscriptions seront refusées.
- 29) En dehors des points précédents, il est fait application du cahier des charges pour l'année 2011 du cahier des charges de la FFTRI conformément à l'article 1. Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et l'accepter. Et notamment reconnaît comprendre la réglementation de la FFTRI relative au drafting et au dopage.
- 30) Le retrait des dossards se fera à la Salle des fêtes d'Embrun :
  - Le 12 de 14 h à 18 h
  - Le 13 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
  - Le 14 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- 31) Les récompenses ( voir grille de prix ) seront remises sur le podium situé près de l'arrivée le 16 août 2011 à 10 h.
- 32) Dans le cas où la natation serait impossible, le triathlon serait transformé et une boucle de 5 km de course à pied remplacerait la natation.